



Orléans, le 29 août 2018

Les Inspecteurs d'Académie,  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'EPS

à

Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS  
S/c des chefs d'établissement

**Rectorat**

**Inspection Pédagogique  
Régionale**

T 02 38 79 39 10/41 76  
F 02 38 79 45 87

**21 rue Saint-Étienne  
45043 Orléans Cedex 1**

## **Objet : Lettre de rentrée E.P.S. 2018 / 2019.**

L'équipe des IA IPR d'EPS souhaite la bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans l'académie et à chacun une année scolaire 2018-2019 excellente et sereine sur le plan professionnel mais aussi personnel.

Nous adressons nos remerciements les plus chaleureux à Frédérique Rouanet et Bruno Méry pour tout le travail effectué au service de l'EPS dans l'académie et nous leur souhaitons une bonne réussite pour la suite de leur parcours professionnel.

Nous remercions aussi les chargés de mission et toutes les personnes ressources pour leur disponibilité et leur expertise dans les différentes actions et missions assumées au niveau académique et dans les établissements.

Cette année scolaire constitue à la fois une continuité dans la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 et une nouvelle étape avec la mise en œuvre progressive de la réforme du lycée et le nouveau baccalauréat à l'horizon 2021. Dans ce contexte, nous continuerons à accompagner les équipes pédagogiques, en poursuivant les travaux engagés dans l'académie et en les inscrivant dans **le nouveau projet académique 2018-2022.**

Cette lettre de rentrée présente les orientations et les priorités devant organiser l'enseignement de l'EPS dans l'académie. Elle doit susciter les réflexions au sein des équipes pédagogiques dans une logique de développement des pratiques professionnelles toujours plus efficaces pour la réussite de tous les élèves. Nous vous invitons à intégrer cette lettre de rentrée, téléchargeable sur le site EPS, dans vos projets pédagogiques disciplinaires.



2/9

**Plan :**

**La politique pédagogique académique :**

- 1) Bilan de l'année 2017 / 2018
- 2) Priorités en 2018 / 2019

**Le fonctionnement de l'inspection :**

- 1) Répartition des dossiers et des zones géographiques
- 2) Communication et ressources
- 3) Les visites d'inspection

**Les Informations diverses :**

- 1) Les examens en EPS
- 2) Dispositifs de formation proposés en EPS

## **La politique pédagogique académique**

- 1) Bilan de l'année 2017 / 2018

Nous vous invitons à consulter l'**état des lieux de la discipline** EPS téléchargeable sur le site académique EPS : <https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/eps/>

Cet outil de communication vous permet d'avoir une photographie précise sur :

- Les acquis des élèves en EPS
- L'analyse des pratiques professionnelles.
- La politique de formation.
- Les enseignements spécifiques à l'EPS et les structures sportives. (Enseignement d'exploration et de complément, enseignement facultatif, SSS, AS, HNSS, SHN...)

- 2) Priorités en 2018 / 2019

Les orientations de la politique éducative pour l'EPS s'inscrivent dans les ambitions et les axes stratégiques du nouveau projet académique 2018-2022.

- Assurer l'acquisition des fondamentaux pour tous les élèves :

La collaboration entre le premier et le second degré impulsée depuis 2016 se poursuit dans l'objectif d'assurer un continuum dans le parcours de chaque élève de l'école au collège.

Le développement d'une culture commune au service de la réussite de tous les élèves doit également être un axe de réflexion et d'innovation dans le contexte de la mise en œuvre progressive de la réforme du lycée. Le groupe de ressource académique poursuivra son expérimentation et inscrira son travail dans ce sens.

- Le projet pédagogique EPS :

Le projet pédagogique EPS est un outil incontournable, élaboré collectivement par toute l'équipe pédagogique disciplinaire, il est l'expression de la mise en œuvre locale des programmes et des choix éducatifs prioritaires. Il permet de rendre lisible la cohérence de l'offre de formation progressive, équilibrée, complète et ambitieuse. Des ressources sont disponibles sur le site EPS pour aider à la construction du projet pédagogique avec notamment des outils pour suivre le niveau d'acquisition des élèves tout au long du cursus de formation.



3/9

➤ Les usages du numérique :

Outils de communication, d'évaluation formative, de gestion, de facilitation pour la mise en œuvre d'une différenciation pédagogique, les usages du numérique contribuent à la réussite des élèves et à la réduction des inégalités. Les expérimentations dans ce domaine doivent être soutenues. De nombreuses ressources sont accessibles sur le site EPS, issues du groupe ressource académique (GRUNEPS) ou encore d'initiatives locales dans une démarche positive de mutualisation.

[https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/eps/ressources/eps\\_et\\_numerique/](https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/eps/ressources/eps_et_numerique/)

➤ « Savoir nager », priorité du cycle 3 :

Au regard des enjeux sécuritaires qu'il revêt, le savoir-nager constitue une compétence fondamentale à construire en EPS. La spécificité de son enseignement nécessite une pédagogie différenciée qui peut s'appuyer notamment sur l'accompagnement personnalisé.

Son attestation permet aux élèves d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou optionnels en EPS, mais aussi à l'extérieur de l'école pour les activités mentionnées dans les articles A 322-42 et A 322-64 du code du sport (voir l'arrêté du 9 juillet 2015 pour les modalités de passation du test précisées en annexe).

➤ L'Association sportive

L'association sportive (AS) est un lieu de pratique volontaire des APSA et de formation à la citoyenneté. Pour lutter contre les inégalités d'accès aux pratiques sportives, pour partager leurs valeurs éducatives (mobiliser les ressources, lutter contre les stéréotypes, agir pour la santé...), il convient de concevoir en équipe un projet de l'AS qui soit dans le prolongement du projet pédagogique d'EPS, articulé avec le projet d'établissement dans lequel il doit être intégré et en lien avec le projet de district UNSS. Dans ce cadre, toute forme de valorisation de l'implication et de l'engagement des élèves à l'AS doit être favorisée.

La journée du sport scolaire qui représente chaque année l'opportunité de promouvoir les activités des AS se déroulera le mercredi 26 septembre 2018.



## Le fonctionnement de l'inspection

### 1) Répartition des dossiers et des zones géographiques.

4/9

L'inspection pédagogique d'EPS est composée de trois Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-IPR), aidés par sept chargés de mission. Les trois inspecteurs interviennent sur toute l'académie, chacun ayant particulièrement des dossiers en responsabilité et un secteur géographique pour lequel il est référent. Les chargés de mission sont également référents dans le suivi des dossiers académiques sous la responsabilité des inspecteurs.

#### Les IA-IPR EPS :

**Patrice Bauchet** a en charge plus particulièrement les départements :

- de l'Eure et Loir (28)
- du Loiret (45)

Dossiers en responsabilité :

- le pilotage l'action sportive (sections sportives scolaires, sport de haut-niveau, partenariats)
- le sport scolaire, lien avec l'UNSS
- le co-pilotage du dossier des examens

Contact : [patrice.bauchet@ac-orleans-tours.fr](mailto:patrice.bauchet@ac-orleans-tours.fr)

**Sophie Neumann** a en charge plus particulièrement les départements :

- de l'Indre et Loire (37)
- du Loir et Cher (41)

Dossiers en responsabilité :

- la formation continue, la préparation aux concours, lien avec l'université (Staps, Espé), suivi des stages en établissement
- le pilotage de groupes ressources
- suivi de l'éducation artistique et culturelle
- le sport scolaire, lien avec l'UNSS
- le co-pilotage du dossier des examens

Contact : [sophie.neumann@ac-orleans-tours.fr](mailto:sophie.neumann@ac-orleans-tours.fr)

**Michael Tailleux** a en charge plus particulièrement les départements :

- de l'Indre (36)
- du Cher (18)

Dossiers en responsabilité :

- les examens en EPS
- le pilotage des usages du numériques : site EPS, Gruneps
- le co-pilotage du dossier formation
- le co- pilotage de groupes ressources
- le sport scolaire, lien avec l'UNSS
- l'habilitation du CCF EPS en CFA
- le co-pilotage de l'action sportive (sections sportives scolaires, sport de haut-niveau, partenariats)

Contact : [michael.tailleux@ac-orleans-tours.fr](mailto:michael.tailleux@ac-orleans-tours.fr)



## Les chargés de mission auprès des IA-IPR EPS

| Noms- Prénoms                                                                                        | Contact                                                                                      | Missions                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Brice Benard</b><br><br>Professeur agrégé<br>au collège Corneille<br>à Tours                      | <a href="mailto:Brice.benard@ac-orleans-tours.fr">Brice.benard@ac-orleans-tours.fr</a>       | Visites d'accompagnement : (professeurs du public et du privé, néo-titulaires, contractuels, stagiaires)<br><br><b>Suivi de l'EPS en CFA</b><br><b>Suivi des Sections Sportives Scolaires</b>                            |
| <b>Benjamin Blache</b><br><br>Professeur agrégé au<br>lycée Philibert<br>Dessaignes à Blois          | <a href="mailto:Benjamin.Blache@ac-orleans-tours.fr">Benjamin.Blache@ac-orleans-tours.fr</a> | Visites d'accompagnement : (professeurs du public et du privé, néo-titulaires, contractuels, stagiaires)<br><br><b>Suivi de l'expérimentation en EPS (Cardie)</b>                                                        |
| <b>Céline Houitte</b><br><br>Professeure agrégée<br>au collège Louis<br>Pasteur à Morée              | <a href="mailto:Celine.houitte@ac-orleans-tours.fr">Celine.houitte@ac-orleans-tours.fr</a>   | Visites d'accompagnement : (professeurs du public et du privé, néo-titulaires, contractuels, stagiaires)                                                                                                                 |
| <b>Guillaume Long</b><br><br>Professeur agrégé au<br>lycée Jehan de Beauce<br>à Chartres             | <a href="mailto:Guillaume.long@ac-orleans-tours.fr">Guillaume.long@ac-orleans-tours.fr</a>   | Visites d'accompagnement : (professeurs du public et du privé, néo-titulaires, contractuels, stagiaires)<br><br><b>Interlocuteur Académique pour le Numérique (IAN)</b><br><b>Suivi des Sections Sportives Scolaires</b> |
| <b>Laure Mourens</b><br><br>Professeure agrégée au<br>collège Léon Delagrangé<br>à Neuville aux Bois | <a href="mailto:Laure.Mourens@ac-orleans-tours.fr">Laure.Mourens@ac-orleans-tours.fr</a>     | Visites d'accompagnement : (professeurs du public et du privé, néo-titulaires, contractuels, stagiaires)<br><br><b>Suivi des professeurs stagiaires</b>                                                                  |
| <b>Romain Navard</b><br><br>Professeur agrégé<br>au collège<br>Maximilien de Sully<br>à Sully/Loire  | <a href="mailto:Romain.navard@ac-orleans-tours.fr">Romain.navard@ac-orleans-tours.fr</a>     | Visite d'accompagnement : (professeurs du public et du privé, néo-titulaires, contractuels, stagiaires)<br><br><b>Suivi de l'EPS au collège</b>                                                                          |
| <b>Alice Virlovet</b><br><br>Professeure agrégée<br>au collège Édouard<br>Herriot à Lucé             | <a href="mailto:Alice.virlovet@ac-orleans-tours.fr">Alice.virlovet@ac-orleans-tours.fr</a>   | Visite d'accompagnement : (des professeurs du public et du privé ; néo-titulaire, contractuels, stagiaires si nécessaire)<br><br><b>Suivi des professeurs contractuels</b>                                               |

### 2) Communication et ressources

#### ➤ **La communication avec le corps d'inspection :**

En cas de besoin, après rapprochement initial auprès des chefs d'établissement, vous pouvez contacter les chargés de mission et/ou l'inspecteur référent de votre secteur géographique en fonction de l'information recherchée, du dossier suivi.

Les demandes se font par courriel **uniquement via votre adresse professionnelle académique**. Pour toute question concernant l'organisation de la discipline au sein de votre établissement, **nous vous incitons à nous écrire sous couvert du chef d'établissement**.



6/9

➤ **Le site EPS académique :** <https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/eps/>

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site EPS académique. Vous y trouverez les textes de référence dans tous les champs de la discipline (organisation de l'EPS, examens, formation, sécurité...) ainsi que de nombreuses ressources pédagogiques.

Frédéric Vedrenne est le Webmestre du site académique EPS, nous le remercions pour son engagement : [frederic.vedrenne@ac-orleans-tours.fr](mailto:frederic.vedrenne@ac-orleans-tours.fr)

➤ **Application académique : Dossiers de rentrée sur l'organisation de l'EPS**

Dans le cadre du pilotage de la discipline, nous vous demanderons la remontée d'informations concernant l'organisation de l'EPS. Vous serez informés très prochainement par voie de courriel des modalités.

Les applications dédiées à la remontée des données constituent pour les équipes pédagogiques des outils d'analyse des choix opérés, support de réflexion dans le cadre de l'évaluation et de l'évolution des projets d'EPS.

Cette année une nouvelle application pour les collèges, EPS Class'room, permet en outre de fournir aux équipes EPS un outil de suivi des acquisitions des élèves au fil de l'eau, tout au long de leur parcours de formation.

Nous remercions vivement les concepteurs de ces outils ainsi que leur implication précieuse dans la gestion statistique des examens :

Pour les lycées : Émilie Bidault enseignante d'EPS au Lycée Sainte Croix Saint Euverte (45) [Emilie.Bidault@ac-orleans-tours.fr](mailto:Emilie.Bidault@ac-orleans-tours.fr)

Pour les collèges : Guillaume Lebreton enseignant au collège Edouard Herriot à Lucé (28) [Guillaume.Lebreton@ac-orleans-tours.fr](mailto:Guillaume.Lebreton@ac-orleans-tours.fr)

Vous pourrez les contacter en cas de difficultés.

➤ **La plateforme numérique de formation : « MOODLE EPS » :**

La plate-forme de formation en ligne accessible à tous les enseignants d'EPS de l'académie par l'intermédiaire des identifiants du webmail academie.est accessible à partir du site académique EPS.

Les objectifs de cette plate-forme sont multiples :

- Accéder aux ressources des formations EPS
- Assurer le suivi des formations EPS
- Contribuer au travail collaboratif des groupes ressources de l'académie
- Améliorer la communication au sein de la discipline

Nous vous incitons donc à vous connecter pour découvrir les différents espaces de formation. Pour vous aider, vous disposez sur la plate-forme, d'un tutoriel qui vous explique comment vous connecter et vous inscrire à un espace de cours. Nous tenons à remercier l'administrateur du Moodle EPS, Guillaume Long, enseignant au lycée Jehan de Beauce à Chartres (28), [guillaume.long@ac-orleans-tours.fr](mailto:guillaume.long@ac-orleans-tours.fr)



### 3) Les visites d'inspection :

La mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) depuis la rentrée 2017 en référence au décret n° 2017-786 du 5 mai 2017, amène à considérer les visites d'inspection selon différents protocoles décrits sur le site EPS, directement à l'adresse suivante : [https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/eps/linspection\\_pedagogique/modalites\\_dinspection/](https://www.ac-orleans-tours.fr/pedagogie/eps/linspection_pedagogique/modalites_dinspection/)

#### → Les rendez-vous de carrière :

- Réalisés si vous êtes éligibles, selon une cadence unique d'avancement, (vous êtes informés via l'application SIAE)
- Un protocole mis en œuvre par décision gouvernementale qui s'applique à tous les agents de la Fonction publique dont les enseignants
- Une évaluation partagée des compétences professionnelles entre les inspecteurs et les chefs d'établissement
- Une évaluation qui s'appuie sur une observation en classe et sur des entretiens professionnels en référence au **document de référence de l'entretien** (annexe 4 du guide du rendez-vous de carrière)

#### → Les visites d'accompagnement individuel :

Elles se feront essentiellement au 5<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> échelon, par les chargés de mission ou les inspecteurs. Dans l'objectif d'accompagner les enseignants, ces visites sont l'opportunité de réaliser des échanges constructifs sur les pratiques pédagogiques, en portant par exemple une attention particulière sur le développement des compétences professionnelles P3 et P5 (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013) relatives au travail sur la différenciation pédagogique et l'évaluation, ainsi que sur les perspectives professionnelles.

#### → Les visites d'accompagnement collectif :

Réalisées par les inspecteurs ou les chargés de mission, elles constituent l'opportunité d'échanger sur l'organisation de l'EPS dans les établissements, sur la construction du projet pédagogique ou encore en référence à une thématique ciblée.

Dans ce cadre, la fiche d'aide à l'analyse du projet pédagogique téléchargeable sur le site EPS est un outil adapté, facilitant les échanges et le diagnostic des besoins. Ce document fait office également d'outil de pilotage pour l'équipe pédagogique et doit permettre aux chefs d'établissement d'assurer, dans la durée, le suivi des évolutions envisagées.



## Les informations diverses

8/9

### 1) Les examens en EPS :

Les examens en EPS pour les lycées et lycées professionnels constituent un dossier sensible qui nécessite pour les équipes pédagogiques la plus grande vigilance.

Nous vous invitons à vérifier avec beaucoup d'attention la conformité des protocoles mis en œuvre et à constituer avec rigueur les dossiers des notes qui seront à transmettre à la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes en fin d'année, afin d'éviter toute difficulté lors de l'instruction des dossiers. Les difficultés rencontrées lors de la session 2017-2018 concernent principalement le manque de justifications pour les protocoles non standards : certificats médicaux non conformes, bulletins scolaires manquants...

Par ailleurs, nous vous invitons à lire avec attention la circulaire de notation qui sera émise par la DEC pour prendre connaissance des modalités d'utilisation d'EPSNET ainsi que des dates butoirs à respecter rigoureusement.

Nous rappelons également que le site EPS vous permet d'accéder rapidement à l'ensemble des textes officiels qui organisent les examens en EPS.

### 2) Dispositifs de formation proposés en EPS :

#### ➤ **Les formations à candidature individuelle proposées au PAF:**

Elles permettent à chacun des enseignants de l'académie de profiter d'une formation de son choix dans un catalogue prédéfini par la DAFOP.

Pour l'année scolaire 2018/2019, nous continuerons à promouvoir l'enseignement des activités de pleine nature par une formation sur la démarche spiralaire en course d'orientation, en accompagnant la mise en œuvre de la circulaire nationale sur les APPN et la circulaire académique sur l'enseignement de la course d'orientation.

Un stage transversal concernera l'enseignement des activités artistiques en EPS et plus précisément la danse au service du Parcours d'éducation artistique et culturel, dans des projets pluridisciplinaires.

En cohérence avec l'axe 1 du projet académique 2018-2022 (objectif 2 : adapter les pratiques pédagogiques aux besoins des élèves), sera mise en place une formation sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap, notamment sur la construction de protocoles adaptés pour les évaluations et les examens.

**Nous attirons votre attention sur le calendrier d'inscription pour la 1<sup>ère</sup> campagne de candidatures individuelles ouverte entre le 25 septembre 2018 et le 08 octobre 2018.**

#### ➤ **Les formations collectives d'initiative locale :**

Elles peuvent être sollicitées par voie hiérarchique au sein d'un établissement ou d'un bassin de formation. Ce type de formation permet notamment aux équipes pédagogiques de se former sur une nouvelle activité dans le cadre de l'élargissement de l'offre de formation.





9/9

➤ **Les formations à public désigné :**

Elles sont à l'initiative des services de formation du rectorat. Ce dispositif sera reconduit cette année pour la formation des agents contractuels et des néo titulaires, ainsi que pour les parcours de formation en EPS au cycle 3 (projet académique 2018-2022 - favoriser les liaisons inter-degrés).

Des formations (qui pourront être pluridisciplinaires) seront aussi proposées sur l'évaluation par compétences tout au long du parcours de l'élève ainsi que sur la différenciation pédagogique et tout ce qui peut la favoriser, en lien avec l'axe 1 du projet académique (créer les conditions d'une réelle différenciation pédagogique).

➤ **Les préparations concours : CAPEPS et Agrégation interne :**

Solen Bovigny et sylvain Pourriot sont les coordonnateurs pour l'agrégation interne. Un parcours de formation magistère est construit pour cette année.

Contact : [solen.korman@ac-orleans-tours.fr](mailto:solen.korman@ac-orleans-tours.fr) et [sylvain.pourriot@ac-orleans-tours.fr](mailto:sylvain.pourriot@ac-orleans-tours.fr)

Emmanuelle Broussaud a la charge de la coordination CAPEPS interne.

Contact : [emmanuelle.broussaud@ac-orleans-tours.fr](mailto:emmanuelle.broussaud@ac-orleans-tours.fr)

Nous vous invitons à les contacter pour tout élément d'information concernant ces deux préparations.

Nous en profitons pour les remercier pour leur implication sur ces dossiers.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement professionnel pour mettre en œuvre l'enseignement de notre discipline au service de la réussite de tous les élèves.

Patrice BAUCHET  
IA IPR EPS

Sophie NEUMANN  
IA IPR EPS

Michael TAILLEUX  
IA IPR EPS